

Avis enquête publique Zonage pluvial

Communauté de Communes du Pays de Bitche

Enquête publique relative au projet de zonage et de règlement pluvial issu du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales intercommunal sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche (9 communes concernées).

Par arrêté en date du 22/05/2019, le Président de la Communauté de communes du Pays de Bitche a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de zonage et de règlement pluvial issu du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales intercommunal.

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. Monsieur Gaston KLAM, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera au siège de la Communauté de communes du Pays de Bitche ainsi que dans les 9 mairies des communes concernées du lundi 17 juin au vendredi 19 juillet 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et de toute autre fermeture exceptionnelle.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations sur le projet de zonage et de règlement pluvial issu du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales intercommunal, aux lieux, jours et heures suivants :

Lieux de permanence	Jours de permanence	Horaires de permanence
Mairie Achen 7 rue de Wiesviller	Jeudi 11 juillet	de 15h00 à 17h00
Mairie Bettviller 5 rue Saint Martin	Vendredi 05 juillet	de 16h00 à 18h00
Mairie Bining 22 rue du Presbytère	Lundi 1er juillet	de 14h00 à 16h00
Mairie Etting 1 rue du Chanoine Wagner	Vendredi 28 juin	de 10h00 à 12h00
Mairie Gros Réderching Rue des écoles	Lundi 17 juin	de 15h00 à 17h00
Mairie Petit Réderching 3 rue de la Mairie	Vendredi 21 juin	de 09h00 à 11h00
Mairie Rahling 11 rue d'Alsace	Mercredi 10 juillet	de 16h30 à 18h30
Mairie Rohrbach-lès-Bitche Rue Chanoine Châtelain	Mercredi 19 juin	de 09h00 à 11h00
Mairie Schmittviller 2 Place de la Liberté	Lundi 24 juin	de 09h00 à 11h00
Communauté de Communes du Pays de Bitche 4 rue du Général Stuhl 57230 BITCHE	Vendredi 19 juillet	de 14h00 à 16h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Pays de Bitche – 4 rue du Général Stuhl 57230 BITCHE.

Elles pourront également être consignées via le formulaire prévu à cet effet sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1349> ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1349@registre-dematerialise.fr

Ces observations pourront enfin être directement présentées au commissaire enquêteur durant ses permanences pour être consignées dans le registre d'enquête publique. Elles seront consultables en ligne pendant le délai de l'enquête sur le registre dématérialisé sécurisé pour celles adressées par voie électronique et dans les mairies ou au siège de la Communauté de communes, sur le registre en format papier pour les autres.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public pendant un an à compter de sa réception par le Président de la Communauté de communes au siège de la Communauté de communes du Pays de Bitche et dans les 9 Mairies des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site « PLUi » de la Communauté de Communes, rubrique « Zonage pluvial » : <http://paysdebitche.pragma-scf.com/index.php/telechargement>.